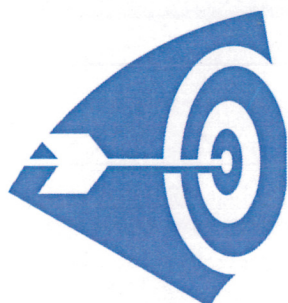


AUTORISATION PARENTALE 2019/2020



L'Amicale Laïque de MELLAC, organise dans le cadre de ses animations, une activité tir à l'arc à la salle polyvalente. Cette activité s'adresse aux jeunes mellacais âgés de 8 à 17 ans.

L'Amicale Laïque vous informe des modalités d'organisation, et vous demande de bien vouloir retourner à la mairie ou à l'animatrice, l'imprimé complété et signé.

- ⇒ Tous les mercredis de 15h30 à 17h
- ou 17h à 18h30
- ⇒ pas de séance pendant les vacances scolaires
- ⇒ salle polyvalente de Mellac

55 € l'année 30 séances dont passages de plumes, 3 fois/an.

Certificat médical obligatoire ou questionnaire de santé si CM de moins de 3 ans

Le président
Pierre Saffray

AUTORISATION

Je soussigné(e)
Demeurant à
N° de tel.....① mail
Agissant en qualité de père, mère, responsable de l'enfant,
Nom du jeuneprénom.....
Date de naissance.....

Déclare autoriser mon enfant à participer aux séances de tir à l'arc organisées le mercredi de 15h30 à 17h et 17h à 18h30, 2 créneaux au choix par l'Amicale Laïque de Mellac.

Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors du créneau horaire de l'activité.

Date

Signature des parents